

Tri des matières : les erreurs fréquentes décryptées



RICHARD Jr LUEMBA
Compo-Haut-Richelieu
Collaboration spéciale

L'automne est souvent synonyme de feuilles mortes, de journées plus fraîches et de décorations d'Halloween qui envahissent nos cours et nos balcons. Mais c'est aussi une période où certaines erreurs de tri peuvent survenir, malgré les meilleures intentions du monde.

Un emballage jeté machinalement au mauvais endroit, une habitude difficile à corriger, un petit oubli... et voilà une « gaffe du bac » qui peut compliquer la collecte. Dans cette chronique, attardons-nous à ces maladroites récurrentes afin de mieux les comprendre, les désamorcer et, qui sait, les faire disparaître pour de bon.

POTS DANS LE BAC BRUN

En octobre, c'est souvent le grand ménage du jardin : on arrache les plants fatigués, on vide les jardinières et on se prépare à l'hiver. Beaucoup pensent bien faire en déposant terre, racines et feuilles dans le bac brun. Mais attention! Une petite assiette de plastique (souvent noire) se cache fréquemment au fond des pots. Or, comme vous le savez, aucun plastique n'est accepté dans le bac brun du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville. Avant de vider vos contenants, prenez soin de retirer cette pièce et de la déposer dans le bac de récupération. Et pourquoi ne pas lui donner une deuxième vie, en l'utilisant pour vos prochains semis au printemps?



Aucun plastique n'est accepté dans le bac brun du Haut-Richelieu.

PRODUITS DE PISCINE

Le chlore ainsi que les produits d'entretien pour piscines et spas figurent parmi les

matières les plus dangereuses à manipuler.

Elles ne doivent en aucun cas être déposées dans les bacs de collecte. Lorsque ces

produits se mélangent aux autres matières dans la benne d'un camion, ils peuvent provoquer des réactions chimiques violentes, allant jusqu'à déclencher de graves incendies. Une telle situation met directement en danger la sécurité du chauffeur et des passants et elle risque d'endommager les équipements de collecte.

Pour les résidus d'usage résidentiel, la solution est simple : ils doivent être apportés gratuitement à l'écocentre.

TÉLÉVISEURS ET TOILETTES

Certaines matières ne doivent jamais être déposées en bordure de rue avec les ordures ou les gros rebuts. C'est le cas notamment des toilettes, qui entrent dans la catégorie des matériaux de construction. Elles doivent être apportées directement à l'écocentre afin d'y être traitées adéquatement et valorisées dans la filière appropriée.

Même règle pour les téléviseurs, qui ne sont pas considérés comme des rebuts ordinaires. Classés dans la catégorie du matériel informatique – aussi appelés « Serpuariens » –, ils doivent être apportés à l'écocentre. Ce service est gratuit pour les citoyens et permet d'assurer une gestion sécuritaire et responsable de ces appareils.

Pour connaître le fonctionnement des écocentres, visiter compo.qc.ca/ecoecentres.

Vous avez des suggestions de sujets pour cette chronique? Écrivez-nous à communications@compo.qc.ca.